

La lettre électronique mensuelle à diffuser :
Des infos flash, des invitations à projets, des rendez-vous, des réponses juridiques...

LISTES DE DIFFUSION

A PARTIR DE CE MOIS-CI, MISE EN PLACE DES LISTES DE DIFFUSION :

qu'est-ce que c'est ???

Vous cherchez une idée, une adresse, une troupe de théâtre, un spectacle pour Noël ...

Envoyez un mail circonstancié très bref au siège de l'OCCE ad68@occe.coop et Catherine, qui fera fonction de modulatrice, le diffusera à la liste adaptée. Ces listes sont au nombre de 4 :

1. La liste « générale »
2. La liste « maternelles »
3. La liste « élémentaires »
4. La liste « secondaire + ASH »

Les collègues vous répondront directement si vous avez laissé vos coordonnées dans votre message.

Question du mandataire ?

La coop. peut-elle employer un intervenant ?

→ **Un mandataire de coopérative scolaire ne peut être employeur.**

Une coopérative scolaire peut payer une "prestation" à un organisme/association, sur présentation d'une facture en bonne et due forme. Tout autre paiement direct à une personne s'apparenterait à du "travail au noir". Employer une personne dans l'illégalité est un délit (Code du travail) auquel s'associent des risques divers, notamment en cas d'accident au cours de la prestation, d'incident grave avec un élève, de contrôle URSSAF...

En conséquence, il est impératif de ne jamais signer de contrat sans l'aval de l'Association départementale OCCE.

Contactez l'OCCE de votre département avant toute démarche, elle vous donnera des informations concernant les possibilités qui vous sont offertes, comme les contrats de type GUSO par exemple.

Agenda

LES ECOLES QUI FOLKENT

Les groupes d'enseignants déjà constitués se retrouvent aux dates convenues :

- 17 janvier 2012 à 16h30 Seppois-le-Bas
- 31 janvier 2012 à 17h30 à l'IUFM de Colmar

Ces rencontres-enseignants seront encadrées en musique par Danyèle Besserer et Gilles Péquignot .

LES AIDES A PROJETS ET DE SOLIDARITE

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31/12 pour nous adresser vos demandes d'aides financières (cf bulletin de rentrée) qui seront examinées au premier CA de Janvier.

RE-AFFILIATION

Après le 31/12, si vous n'avez pas procédé à votre ré-affiliation, vous n'êtes plus couverts pour tous les risques liés aux activités de la coopérative et aux sorties.

PROCHAIN CA DEPARTEMENTAL

Le 24 Janvier à 18h00 à Colmar

LES PROCHAINES FORMATIONS OCCE :

- Le 7/12 à Wittelsheim Cycle 1 (1)
- Le 10/01 à SELESTAT pour les CPC et CPD de toute l'Alsace
- Le 18/01 à l'amphi de l'UHA Mulhouse pour public ciblé autour des Intelligences Multiples
- Le 26/01 à Guebwiller avec l'ASH
- Le 01/02 à Wittelsheim Cycle 1 (2)

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE :

Le mardi 7 février à 18 heures à l'IUFM salle 9.
La Convocation vous sera adressée en janvier.
Venez nombreux !

PANORAMA DE PRESSE EN LIGNE [ici sur le SITE](#)

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE !

Les membres du Conseil d'Administration et l'équipe du siège départemental de l'OCCE 68 vous adressent tous leurs vœux.
Que 2012 nous apporte le bonheur, la santé, la foi en l'homme et en la coopération.